

**ADOPTION DU PREMIER PROJET ET ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE  
CONSULTATION DANS LE CADRE D'UN PROJET PARTICULIER DE  
CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE  
(PPCMOI 2024-0011)**

**AUX CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE NICOLET, AVIS PUBLIC EST DONNÉ PAR  
LA SOUSSIGNÉE DE CE QUI SUIT :**

1. Lors de la séance ordinaire du 2 décembre 2024, par le biais de la résolution numéro 366-12-2024, le conseil municipal de la Ville de Nicolet a adopté, par résolution, le premier projet d'une demande dans le cadre d'un PPCMOI.
2. Toutes les personnes intéressées à obtenir des informations supplémentaires sur cette demande peuvent consulter, pendant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville, soit du lundi au jeudi de 9 h à 16 h 30 et le vendredi de 9 h à midi, la résolution numéro 366-12-2024 autorisant ce PPCMOI ou, elles peuvent transmettre leurs commentaires écrits par courriel à l'adresse suivante : [greffe@nicolet.ca](mailto:greffe@nicolet.ca) ou par courrier au 180, rue Monseigneur-Panet, Nicolet (Québec) J3T 1S6.
3. Le 4 février 2025 à 18 h 30 se tiendra une assemblée publique de consultation sur le projet mentionné au paragraphe précédent, et ce, dans la salle du conseil sis au 180, rue de Monseigneur-Panet à Nicolet.
4. Il est également permis à toute personne intéressée de se faire entendre relativement à ce projet en se présentant à cette assemblée publique ou en transmettant par écrit ses commentaires. Ces derniers doivent être reçus avant le 30 janvier 2025 à 16 h 30, par courriel à l'adresse suivante : [greffe@nicolet.ca](mailto:greffe@nicolet.ca) ou par courrier au 180, rue Monseigneur-Panet, Nicolet (Québec) J3T 1S6.
5. Au cours de cette assemblée, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la mairesse ou un autre membre du conseil désigné par la mairesse, expliquera ledit projet et les conséquences de son application et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer verbalement ou par écrit.

Lot :	5 044 522
Adresse :	Rue Notre-Dame
Demandeur :	Monsieur Jean-Pierre Manseau
Nature de la demande :	Permettre un projet résidentiel intégré de cinq bâtiments multifamiliaux de deux étages et comportant quatre logements chacun, avec un garage détaché de huit emplacements selon le plan projet d'implantation suivant, portant le numéro 240342 et signé le 11 octobre 2024 par l'arpenteur-géomètre Anthony Dubord, portant les minutes numéros 4140-V2 de ce dernier.
Éléments dérogatoires :	<i>Règlement de zonage numéro 77-2004 :</i> L'immeuble précité est situé dans la zone H01-106 laquelle n'autorise pas les habitations de type familial H3.
Conditions particulières :	Le promoteur doit modifier la couleur des matériaux de revêtement pour que cela soit davantage cohérent avec le milieu d'implantation et travailler les effets de contraste pour donner davantage de relief aux bâtiments
Approbation référendaire :	Ce projet contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

